



Le site de Romans comprend les établissements suivants :

- **FBFC** (Romans - 750 salariés) : fabrication de combustibles pour des réacteurs de puissance
- **CERCA** (Romans - 100 salariés FBFC) : fabrication de combustible pour des réacteurs de recherche

La FBFC est reconnue comme l'exploitant unique. A ce titre, les informations concernant la FBFC ou la CERCA sont diffusées par la FBFC.

## Pour en savoir plus

**[www.ladrome.fr](http://www.ladrome.fr)**

rubrique Innover : toutes les infos sur la CLI, ses comptes-rendus de séances et documents en téléchargement

**[www.drome.pref.gouv.fr](http://www.drome.pref.gouv.fr)**

présentation des plans particuliers d'intervention et des mesures en cas d'accident

**[www.asn.fr](http://www.asn.fr)**

rubrique Division de Lyon : suite des inspections, informations sur les événements



- L A  
D R O  
M E -

LE DÉPARTEMENT



# CLI FBFC



Commission Locale d'Information auprès de l'installation nucléaire de la Franco-Belge de Fabrication de Combustible



- L A  
D R O  
M E -

LE DÉPARTEMENT



Citoyens, élus, associations : nous ne sommes ni des spécialistes, ni des experts du nucléaire. Cependant, nous nous posons des questions légitimes sur l'activité industrielle de la FBFC, notamment en matière de risques industriels, de sécurité et d'environnement. Les exploitants du site et les autorités de contrôle doivent nous apporter des réponses claires et précises. C'est le rôle de la CLI FBFC.

Nous avons la même exigence à l'égard des exploitants : viser l'excellence industrielle et faire preuve d'une transparence totale pour que la sécurité des sites, et donc la nôtre, soit la meilleure possible.

Cette plaquette adressée à tous les habitants du bassin de vie Romano-péageois a pour objectif de vous informer : la CLI FBFC est au service des citoyens.

**Gérard CHAUMONTET**  
Président de la CLI FBFC  
Vice-président du Conseil général  
de la Drôme

**Henri BERTHOLET**  
Vice-président de la CLI FBFC  
Maire de Romans



## Les missions de la CLI FBFC

**La Commission Locale d'Information** est une instance pluraliste dont la création par le Conseil général de la Drôme est prévue par la loi Transparence et sûreté nucléaire du 13 juin 2006. Elle est chargée d'assurer la concertation et l'information des riverains sur l'impact des activités de l'établissement FBFC-CERCA à Romans, en matière de sûreté nucléaire et de radioprotection. Elle travaille de façon transparente et indépendante.

## Sa composition

La CLI FBFC est présidée par Gérard CHAUMONTET, Vice-président du Conseil général de la Drôme. Son Vice-président est Henri BERTHOLET, Maire de Romans. Elle est animée par le Département de la Drôme. La CLI FBFC comprend 39 membres représentatifs de la société civile (élus des territoires concernés, associations de protection de l'environnement, organisations syndicales de salariés représentatives dans les entreprises exploitant les installations nucléaires, personnes qualifiées et représentants du monde économique). Les industriels, les services de l'Etat et l'Autorité de Sûreté Nucléaire \* participent aux travaux de la commission, qui se réunit au moins deux fois par an.



\* L'Autorité de Sûreté Nucléaire est une Autorité administrative indépendante chargée du contrôle des activités nucléaires civiles en France. L'ASN assure, au nom de l'Etat, le contrôle de la sûreté et de la radioprotection en France pour protéger les travailleurs, le public et l'environnement des risques liés aux rayonnements ionisants.



## Le territoire

Le territoire de compétence de la CLI s'étend sur 6 communes, comprises dans le plan particulier d'intervention (PPI) : Romans, Saint-Paul-les-Romans, Bourg de Péage, Chatuzange le Goubet, Génissieux, Mours-Saint-Eusèbe.

Elaboré et mis en œuvre par le Préfet (services de l'Etat), le PPI définit les moyens et l'organisation nécessaires pour protéger la population en cas d'accident.

La CLI exerce sa vigilance sur :

### ■ l'environnement

Quel est l'impact environnemental de l'activité industrielle du site ?

Quelles sont les modalités de suivi de l'environnement mises en œuvre par les industriels ?

### ■ la santé et la sûreté

Quels sont les incidents qui ont eu lieu sur le site ?

Y a-t-il des risques d'accident et quelles sont les mesures prises pour les éviter ?

Y a-t-il des risques pour la santé publique ?

### ■ la sécurité et la radioprotection

Quelles sont les mesures prévues par l'Etat pour assurer la protection de la population en cas d'accident ?

La CLI peut faire réaliser des expertises différentes de celles des industriels et de l'ASN : études environnementales, épidémiologiques, techniques...

La CLI analyse les rapports communiqués par l'exploitant, visite les installations, examine les bilans des inspections de l'Autorité de Sûreté nucléaire. Elle est consultée sur tout projet concernant le périmètre de l'installation nucléaire faisant l'objet d'une enquête publique.